

# Orientation 11 – Faire des Hauts un espace d'excellence pour l'accueil récréatif et touristique

## Orientation 11 – Faire des Hauts un espace d'excellence pour l'accueil récréatif et touristique

Les Hauts concentrent de nombreux espaces de loisirs et de respiration pour l'ensemble de la population réunionnaise et des usagers des activités de pleine nature. Par ailleurs, les patrimoines paysagers, naturels et culturels exceptionnels dont regorgent ces territoires en font une destination privilégiée pour les touristes tant locaux qu'extérieurs.

Le projet de territoire :

- met en scène les patrimoines présents sur ces territoires, notamment à travers les plans d'interprétation issus des schémas d'interprétation et de valorisation éco touristique,
- organise l'aménagement d'aires d'accueil et de découverte,
- favorise les retombées économiques liées à la fréquentation de ces itinéraires et les conditions d'accueil et services associés au sein des bourgs en lien avec ces itinéraires.

[...]

- **Mesure XI.1- Renforcer et structurer les sites, itinéraires et espaces d'accueil dédiés aux activités de loisirs et développer un réseau de sites secondaires**

L'aire d'adhésion abrite un potentiel encore largement sous-exploité en matière de tourisme et de loisirs. Il convient de structurer et de promouvoir le développement de l'offre touristique de ces territoires, notamment en recherchant la complémentarité avec les Bas. L'accueil du public a vocation à y être développé, comme « base de découverte » vers le coeur de parc. A ce titre, des services de transports innovants (navettes) ou valorisant le patrimoine historique (anciens sites de transport par câble de Hell-Bourg et Grand-Bassin) pourraient y être développées.

Mais l'aire d'adhésion présente aussi un intérêt propre : elle peut être à la fois une zone de tourisme rural et un « poumon vert » offert aux loisirs des résidents et citadins permettant ainsi de « délester » certains sites du coeur qui atteignent voire dépassent parfois leur capacité d'accueil.

### Acteurs opérationnels privilégiés

- État, Région, Département, EPCI
- ONF
- IRT, Offices du Tourisme, fédérations sportives, organisations professionnelles, AD2R, autres associations

### Contributions attendues des communes

# Orientation 11 – Faire des Hauts un espace d'excellence pour l'accueil récréatif et touristique

- Accompagner les initiatives publiques ou privées concourant à organiser et améliorer l'offre en espaces d'accueil pour la pratique des activités de loisirs de pleine nature.
- Contribuer à pérenniser et valoriser le potentiel existant pour le maintien des pratiques de loisirs, les faire progresser en qualité.
- Favoriser le développement et l'amélioration des aires d'accueil existantes : équipements (aires de pique-nique, toilettes, point d'information sur les territoires à découvrir), services (point de départ de navette...), activités appropriées (activités de loisirs, petits circuits de randonnée...).
- Favoriser la création d'aires d'accueil complémentaires («sites de délestage») proposant une découverte adaptée aux besoins des visiteurs.

## Contributions de l'établissement public du parc national

- Accompagner la recherche et la valorisation de nouveaux potentiels pour permettre un développement durable des pratiques.
- Encourager et accompagner les communes et autres partenaires dans la conception et la mise en oeuvre de leurs projets, veiller à la cohérence des initiatives entre elles et avec la trame thématique et géographique des démarches d'interprétation déclinées localement à travers des projets pilotes.
- Conseiller les partenaires, notamment les municipalités et les privés.

- **Mesure XI.2 - Organiser un développement territorial coordonné autour d'espaces structurants**

Plutôt qu'une action diffuse, il est proposé de cibler les efforts et moyens sur certains territoires identifiés comme prioritaires au regard des enjeux du territoire du parc national et de la zone de vigilance touristique définie par le SAR : les « Portes du parc » et les itinéraires associés, les grands pôles d'accueil de loisirs existants contigus au coeur et les communes situées en zone tampon du Bien.

## Acteurs opérationnels privilégiés

- État, Région, Département, EPCI
- ONF, Chambres consulaires
- CAUE, AD2R, IRT, Offices du tourisme

## Contributions attendues des communes

- Améliorer l'accessibilité, la signalisation, l'aménagement et la mise en scène des « Porte du parc » et des itinéraires d'accès associés.

# Orientation 11 – Faire des Hauts un espace d'excellence pour l'accueil récréatif et touristique

- Favoriser, depuis le bourg « Porte du parc », l'accès aux sites majeurs, aires de découverte et de loisirs, et améliorer les conditions d'accueil sur ces espaces (desserte, transports, stationnement, signalétique, services à l'utilisateur, plan de « circulations douces »).
- Participer à la mise en place des fonctions d'accueil et d'information des visiteurs au sein du bourg.
- Mettre en place un plan de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins des espaces naturels.
- S'inscrire dans une démarche exemplaire en matière environnementale dans le cadre des opérations menées dans les espaces « Porte du parc ».

## Contributions de l'établissement public du parc national

- Encourager la structuration, l'aménagement et le développement des espaces « Portes du parc » : mise en scène des itinéraires d'accès vers les bourgs d'accueil identifiés et l'accès des bourgs d'accueil vers les sites phares du cœur (en cohérence avec les trames thématiques et géographiques des démarches d'interprétation), prise en compte des critères et spécificités des bourgs concernés...

[...]

Page 126 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3588

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-23 01:26